



RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00051

Numéro SIREN : 434 464 525

Nom ou dénomination : 3EME REGARD

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2016 sous le numéro de dépôt 579

3EME REGARD
Société en nom collectif
au capital de 1.500 euros
Siège social : 27 et 29 rue Saint-Nicolas
50200 COUTANCES
434.464.525 RCS COUTANCES

POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N° 4579
LE 19.02.2016
LE GREFFIER DU TRIBUNAL



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, et le trente-et-un décembre à 12 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire d'un commun accord entre eux.

Sont présentes :

– La Société VOISIN E.U.R.L. représentée par Monsieur Jean-Philippe VOISIN, gérant, propriétaire de cent quarante-neuf parts

ci 149 parts

– Monsieur Jean-Philippe VOISIN, propriétaire d'une part

ci 1 part

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur Jean-Philippe VOISIN préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés sont au nombre de 2 et possèdent ensemble 150 parts sur les 150 parts composant le capital social, soit 100 % dudit capital.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement est donc déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées.

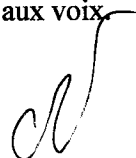
Puis le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Nomination d'une nouvelle gérante en remplacement de Monsieur Jean-Philippe VOISIN, gérant démissionnaire,*
- *Attribution de pouvoirs pour les formalités.*

Le président explique qu'il est envisagé de nommer une nouvelle gérante, la société VOISIN E.U.R.L. en remplacement de Monsieur Jean-Philippe VOISIN, gérant démissionnaire.

Cette présentation faite, la discussion est ouverte :

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de nouvelle gérante, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

***- La société VOISIN E.U.R.L., société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros,
ayant son siège social à GRANVILLE (50400) – 36, rue Couraye
immatriculée au RCS de COUTANCES sous le numéro 407.905.025***

en remplacement de Monsieur Jean-Philippe VOISIN, gérant démissionnaire au 31 décembre 2015 minuit.

Cette désignation est faite pour une durée illimitée.

La gérante ainsi nommée aura, conformément à l'article 14 des statuts, tous pouvoirs pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social. Elle représentera la société à l'égard des tiers.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, notamment à la société d'avocats FIDAL, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité et dépôt nécessaires, en exécution des présentes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

